



## **Procès-verbal de la séance du 18 juin 2018** **à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix**

### **Ordre du jour**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 16 avril 2018.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative de juin 2018 à mai 2019.  
Nomination :
  - a) du président / de la présidente
  - b) du vice-président / de la vice-présidente
  - c) du / de la secrétaire
  - d) de deux questeurs
4. Préfinancements aux comptes 2017.
5. Approbation des comptes 2017 des communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.
6. Demande de crédit de Fr. 147'000.- pour l'établissement du plan directeur sectoriel « Gare Gorgier / Saint-Aubin-Sauges ».
7. Arrêté relatif au cautionnement du Tennis-Club Béroche-Bevaix-Boudry à hauteur de Fr. 150'000.-.
8. Validation des comités des assemblées villageoises de Fresens et Montalchez.
9. Informations du Conseil communal.
10. Correspondance diverse, questions écrites et divers.

**M. T. Pittet**, président du Conseil général, souhaite la bienvenue à chacun.

#### **1. Appel nominal :**

L'appel fait ressortir la présence de 37 membres.

Excusés : MM. Dragan Bunic, Maxime Rognon, Jean-Daniel Alfter, Stéphane Allemano.

Avant de débiter l'ordre du jour, le président annonce un point à ajouter et un point à modifier. Au point 3, l'annonce d'une démission et un remplacement à la commission technique. Quant au renouvellement du bureau, il a été omis la nomination d'un(e) secrétaire adjoint(e).

## **2. Procès-verbal de la séance du 16 avril 2018.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

## **3. Démission de M. A. Shah de la commission technique.**

Mme Tenot Nicati est nommée en remplacement de M. A. Shah, démissionnaire.

## **4. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative de juin 2018 à mai 2019.**

Le groupe Socialiste propose Mme Nicole Vauthier au poste de présidente. Elle est élue par acclamation et prend la parole :

« Mesdames et Messieurs, Je vous remercie de l'honneur que vous me faites et de la confiance que vous m'accordez en m'élisant ce soir présidente du Conseil général de La Grande Béroche. Je m'engage devant vous à assumer ma fonction avec loyauté et rigueur, en collaboration avec mon bureau. J'espère aussi des échanges cordiaux et réguliers avec le Conseil communal et l'administration.

Le temps passe vite ! Voilà déjà un an jour pour jour que nous tous avons été élus pour orienter le destin d'une commune qui n'existait pas encore ! Cela n'arrive qu'une fois dans une vie de politicien ou de politicienne ! Et oui, tout était à faire et nous nous sommes mis ensemble à la tâche, sans avoir eu le temps de l'angoisse de la page blanche, mais non sans quelques appréhensions, c'est vrai.

En effet, à l'image de Xamax (que je salue au passage, parce que j'ai quand même le cœur rouge et noir depuis l'adolescence), nous avons passé dans la « catégorie supérieure » et notre assemblée législative a maintenant la taille de celle des grandes villes.

Aujourd'hui, notre nouvelle commune a cinq mois et demi et presque tout est encore à faire. Nous avons certes déjà tracé quelques lignes importantes sur la page blanche, mais nous mesurons bien ce qui reste encore à imaginer pour la compléter. Les défis, en termes d'aménagement du territoire par exemple, et les responsabilités, entre autres financières, sont plus vastes maintenant, plus complexes aussi, et nous avons besoin de l'implication de tous pour mener à bien le travail. Lors de nos séances, le poids de la tâche est palpable. Les interventions ont plus d'emphase, les questions plus d'acuité. Certains d'entre nous, en politiciens aguerris, ont déjà montré quelques gestes techniques, d'autres ont fait le choix de l'observation, de la réserve, mais nous sommes tous animés de la même envie de réussir. Encore une fois, l'investissement qui nous est demandé au sein des commissions est grand, mais tellement nécessaire. C'est là que se négocient les principaux virages que nous prenons pour l'avenir. Soyons donc assidus et réguliers à y participer.

A mon sens, le gain le plus important que la fusion a apporté à notre assemblée est la plus grande variété des sensibilités politiques. Pussions-nous reconnaître cette multiplicité des idéaux non pas comme autant d'embûches à écarter, mais comme une chance et une richesse à exploiter par un dialogue, un respect et une écoute réciproques ! Bien sûr, toutes les blessures ne sont pas refermées, toutes les déceptions ne sont pas digérées et nous avons parfois fait preuve d'impatience à l'égard de nos conseillers communaux. Nous avons encore besoin de temps pour apprendre à nous connaître et je veux croire que nous serons capables de construire, avec intelligence et bonne volonté, une commune dont nous-mêmes et nos successeurs pourrions être fiers, que nous saurons relever nos propres erreurs avec humilité et celles des autres sans arrogance.

Et puis, quand nous sentons que nous avons trop la tête dans le guidon, n'oublions pas de prendre, individuellement, le temps de la réflexion, de l'inspiration, du silence. Ils sont précieux ces moments où, loin de la confrontation directe des idées, un livre entre les mains ou enveloppé par la musique, les pieds dans les bottes ou dans les baskets, on peut se ressourcer, se recentrer, se rappeler notre lien aux autres, à une terre, à l'Impénétrable. Car c'est de ces moments-là aussi que surgit le véritable sens de notre engagement pour le bien commun. Je vous remercie. »

Le groupe des Verts propose Mme Sera Pantillon à la vice-présidence.

Le groupe PLR propose M. Alain Perret au poste de secrétaire.

Le groupe Socialiste propose M. Dragan Bunic au poste de secrétaire-adjoint.

Les questeurs actuels sont reconduits dans leur fonction, bien que M. Maxime Rognon soit absent. Mme Laurence Gagnepain-Cosandier le remplacera durant cette séance.

Les personnes suivantes sont donc élues tacitement et par acclamation.

Présidente :	Mme Nicole Vauthier
Vice-présidente :	Mme Sera Pantillon
Secrétaire :	M. Alain Perret
Secrétaire-adjoint :	M. Dragan Bunic
Questeurs :	Mme Marika Kreis-Jaquet M. Maxime Rognon

**M. G. Bertschi**, au nom du Conseil communal, offre au bureau sortant une attention comportant des produits locaux, en remerciements pour le travail de chacun(e) de ses membres.

**M. T. Pittet**, président sortant, désire partager avec chacun les éloges – entre autres de la presse - qu'il a reçus au sujet de la conduite de sa présidence. Chacun doit être remercié pour le travail accompli avec échanges et respect mutuels.

M. T. Pittet rejoint les rangs de l'assemblée et M. Alain Perret prend la place de Mme S. Pantillon au poste de secrétaire.

Mme N. Vauthier reprend donc la présidence dès cet instant.

## **5. Préfinancement aux comptes 2017.**

**M. Joël Wahli** explique que, suite à la remarque d'une conseillère générale perspicace, il a été soulevé qu'une partie des préfinancements qui vous ont été proposés ne répondent pas aux critères de la LFinéc à l'art. 49, al.4. Des discussions ont eu lieu avec le service des communes et un accord a été trouvé pour octroyer ces préfinancements aux mêmes objets par un autre biais. Ce dernier consiste à alimenter une réserve, puis de prélever dans celle-ci, afin d'éviter de ponctionner des montants minimales durant parfois 50 ans. L'accord trouvé permettra de ponctionner le même montant durant 12 ans, soit Fr. 225'500.-, pour arriver au total de Fr. 2'700'000.-.

Ces 2,7 millions seront versés à cette réserve après l'approbation du Conseil général. Il tient à rappeler que le législatif est souverain en matière d'attribution du bénéfice et qu'il pourra soit : proposer d'attribuer le bénéfice à la fortune ou une attribution à la réserve de politique conjoncturelle (tout en sachant que cette dernière sera alimentée par le retraitement du patrimoine financier et administratif dans le courant de l'année).

Le Conseil communal propose que le législatif entre en matière sur cette manière de préfinancer ces objets. C'est uniquement le biais par lequel ils seront préfinancés qui change.

L'entrée en matière n'est pas remise en cause.

**M. J. Fehlbaum**, rapporteur de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la COFI a planché avec le Conseil communal et le responsable du service des finances sur les préfinancements évoqués ce soir. La commission est unanimement favorable au principe même des préfinancements et à l'utilisation de la totalité des bénéfices cumulés de nos six anciennes communes lors de l'exercice 2017.

L'objectif principal visé lors de la sélection des objets à préfinancer était l'efficacité économique, soit la maximisation des amortissements légaux associés à ces objets. Le second but était celui d'une répartition géographique aussi équilibrée que possible compte tenu des projets à préfinancer.

Le changement intervenu en dernière minute quant au mode de décision de ces préfinancements ne devrait pas changer fondamentalement la donne. Il améliore par contre le premier objectif, qui est celui de l'efficacité économique. Par conséquent, la COFI vous recommande d'accepter les préfinancements proposés.

**Mme A. Hessler-Wyser** désirerait obtenir, pour les non-spécialistes, plus d'éléments sur les conséquences d'un tel changement par rapport au préfinancement proposé au départ et savoir quelle serait la différence si le bénéfice était attribué à la fortune.

**M. J. Wahli** répond que le fait d'attribuer le bénéfice à la fortune enlève ensuite la possibilité de financer un certain nombre de choses. Lorsque la commune veut investir, elle doit prendre en compte sa capacité d'investissement et sa fortune. Il fait le parallèle avec l'achat d'une maison, lorsque le banquier demande de quels fonds propres le futur propriétaire dispose et quels sont ses revenus. Les préfinancements permettent d'alléger le compte d'exploitation, la péréquation financière pouvant dans les années futures péjorer les comptes de la commune et le revenu des impôts fluctuer, le coefficient fiscal ayant été diminué dans plusieurs communes.

Chaque objet de ces préfinancements sera voté, la liste reste la même, le taux d'amortissement également. Le point supplémentaire négocié avec le service des communes permet que l'ensemble de ces objets préfinancés soit regroupé en un taux moyen et une durée moyenne. Si chaque année durant 12 ans la réserve de préfinancement est ponctionnée du montant de Fr. 225'500.-, on arrive à la somme de 2,7 millions.

La troisième solution est donc l'attribution du bénéfice à la « réserve processus de fusion ». Une réserve de politique conjoncturelle sera créée cette année, due au changement comptable. De cette manière, la commune peut réévaluer ses bâtiments, ceci pour le patrimoine administratif comme pour le patrimoine financier. Les sommes qui découleraient virtuellement de la valeur supérieure donnée à ces bâtiments seraient attribuées à cette réserve de politique conjoncturelle, dans laquelle la commune pourra ponctionner lors d'un report de charges du canton par exemple ou une grande baisse de la fiscalité.

Pour rappel : 1<sup>ère</sup> proposition : attribution à la fortune, 2<sup>ème</sup> proposition : attribution à la réserve de politique conjoncturelle, 3<sup>ème</sup> proposition : attribution à la « réserve processus de fusion », comme proposé par le Conseil communal.

**Mme F. Nater** est surprise que le service des communes autorise la création d'une réserve, la LFinec ne permettant qu'une réserve pour la politique conjoncturelle. Elle demande si le Conseil communal a la garantie que le Chef de département cautionnera la décision du service des communes.

**M. J. Wahli** dit qu'il ne peut pas prévoir la réponse de M. Kurth. Cependant, le Conseil communal a tenu à garder le lien avec le service des communes et ne pas passer directement à l'échelon supérieur, en prévision d'une relation avec ce service que nous supposons être en accord avec le Chef de département. Si M. Kurth venait à refuser l'accord intervenu avec le service des communes, il devrait s'expliquer avec son chef de service. Il part du principe que si M. Leu propose une solution, elle doit être en accord avec le Chef de département.

Quant à la réserve, il précise que c'est une réserve de fusion que la commune possède déjà, alimentée par l'Etat. Cette réserve sera alimentée par ce sous-compte de préfinancement, sur lequel sera ponctionnée la somme de Fr. 225'500.- par an pendant 12 ans dès 2019.

**M. J. Gaudichon** demande que l'arrêté qui leur est soumis soit affiché à l'écran.

**M. A. Allisson** demande ce qu'il se passera si la somme de Fr. 225'500.- par an n'est pas dépensée, les différents objets n'allant pas tous être votés en même temps ?

**M. J. Wahli** répond que le service des communes part du principe qu'il fait confiance à la commune de La Grande Béroche et que le montant de Fr. 225'500.- sera bien ponctionné annuellement sans tenir compte de ce qui est effectivement préfinancé. Cela permettra au Conseil général d'avoir plus de liberté dans les votes des objets à préfinancer.

**M. T. Pittet** intervient en rappelant la demande de crédit de Fr. 147'000.- portée à l'ordre du jour et qui fait partie de la liste des éléments à préfinancer. Le fait que l'on puisse ponctionner le montant annuel seulement depuis l'année 2019 remet-il en cause cette demande de crédit soumise aujourd'hui ?

**M. S. Tamburini** répond que l'investissement, qui interviendra en 2018, voire en 2019, requerra un amortissement l'année suivante seulement. Cela ne pose donc pas de problème.

**M. J. Gaudichon**, au nom du groupe PLR, annonce que cette proposition, différente sur la forme mais semblable sur le fond, sera soutenue telle que présentée ce soir.

**M. A. Allisson**, au vu des explications apportées durant cette séance, annonce que le groupe Socialiste acceptera cet arrêté. Il admet que la commission financière a manqué de vigilance au sujet des bases légales et de cet article 49, al.4 et 5, où il est mentionné qu'un seul objet peut être préfinancé.

**M. F. Nussbaum**, au nom de l'Entente, informe de son adhésion aux propositions du Conseil communal.

**Mme Tenot Nicati**, pour le groupe des Verts, annonce également, au vu des explications données, son acceptation à cette proposition.

**Mme N. Vauthier** donne lecture de l'arrêté.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 35 oui et une abstention.**

#### **6. Approbation des comptes 2017 des communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.**

**M. J. Wahli** introduit ce point : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, La présentation des comptes est le moment de regarder dans le rétroviseur pour contempler le chemin parcouru l'an passé.

C'est aussi l'occasion de remercier les anciennes autorités, les collaboratrices et collaborateurs, ainsi que ceux qui ont pu collaborer à ces comptes 2017. Ils ont à cet égard toute ma gratitude. Bien que toutes ces personnes aient fait de leur mieux, il est à mentionner certains agissements, qui doivent rester des histoires du passé. Ceux-ci sont mentionnés dans les rapports respectifs de la commission financière et du Conseil communal.

Ce soir, nous validons des comptes bénéficiaires et je souhaite ici remercier également les contribuables qui ont payé leurs impôts et qui nous ont permis d'offrir des prestations de qualité dans les villages de La Grande Béroche. Je formule ici le vœu de poursuivre une gestion saine et durable des recettes et des dépenses, ainsi que de proposer des investissements pour les générations actuelles et futures de La Grande Béroche.

Le Conseil communal vous propose d'accepter les comptes 2017 des six anciennes communes et tient à remercier ici le service des finances et tous les collaborateurs pour leur soutien dans le bouclage de ces comptes. »

**M. J. Fehlbaum** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la COFI a siégé à sept reprises pour analyser et commenter les comptes de nos six anciennes communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus et des deux syndicats intercommunaux désormais dissous, à savoir les Syndicats

intercommunaux des Eaux Usées de La Béroche (SIEULB) et des Eaux de la Haute Béroche (SEHB).

La COFI tient à remercier et féliciter le CC et le service des finances, de même que les anciennes et anciens administratrices et administrateurs pour leur aide dans cet exercice.

Ceux-ci ont d'autant plus de mérite que l'année 2017 n'était que le deuxième exercice géré comptablement par le biais du Modèle Comptable Harmonisé MCH2 et la part la plus importante des écarts entre budget et comptes était due à des légitimes corrections d'imputation en cours d'exercice.

C'est pourquoi la comparaison avec les comptes 2016, chronologiquement plus récents que le budget 2017, est nettement plus pertinente. Et sur ce point il n'a été constaté des écarts importants que dans quelques chapitres qui ont pu être commentés et expliqués par les membres de la COFI dans les groupes politiques du CG.

Dans le domaine des investissements, l'année 2017 a été nettement plus calme que ne le prévoyait le budget, dans la mesure où les investissements nets se sont élevés seulement à Fr. 2'901'937.85 au lieu des Fr. 9'143'411.- budgétés. Et ceci appelle deux remarques :

1. Le réalisme budgétaire devrait s'appliquer dans tous les domaines pour que nous restions cohérents sur le long terme : si l'on a le droit de se montrer relativement prudents lorsqu'il s'agit de budgéter les rentrées fiscales, il est moins aisé d'expliquer pourquoi, finalement, on investit nettement moins que prévu et surtout nettement moins que ce que notre capacité d'autofinancement permet d'envisager (avec notre taux d'endettement actuel de 57.3%, on aurait pu se permettre d'investir plus de trois fois plus, soit à peu près la somme budgétée).
2. Et le sous-investissement risque de se révéler néfaste à long terme, car il peut générer des importants manquements dans l'entretien et le développement de nos infrastructures.

Au final, force est de constater que si la mise en route de la nouvelle commune a visiblement généré quelques surcoûts en termes de traitement du personnel, elle a par contre aussi amoindri considérablement notre capacité à investir pour l'avenir de notre nouvelle commune.

En résumé, ces derniers comptes de nos anciennes communes nous ont réservé plus de bonnes que de mauvaises surprises et la COFI propose donc d'accepter l'ensemble des comptes présentés ce soir sans restriction. Merci de votre attention. »

Une discussion est ouverte sur la manière des partis de s'exprimer sur les comptes et il est décidé que ce sera fait globalement pour les six communes.

**Mme F. Nater**, au nom du groupe Socialiste : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, cher(ère)s collègues, avec la fusion de nos six communes, force est de constater que de nombreux objets qui nous sont soumis pour examen ou pour approbation constituent aujourd'hui encore soit des premières ou des dernières fois selon les cas de figure.

Une dernière fois est l'examen des comptes 2017 des six communes, qui nous sont présentés aujourd'hui par un conseiller communal qui n'en a pas été porteur, et des comptes qui doivent être validés par notre autorité, qui elle-même n'a pas entériné les budgets. Situation inédite mais bien liée à la fusion. A l'instar des propos tenus par le Conseil communal dans son rapport, notre examen se doit d'être prioritairement technique avant d'être politique.

Cela étant, les résultats consolidés des comptes des six communes nous permettent tout de même d'avoir une appréciation politique de la situation. Le groupe Socialiste a examiné avec intérêt ces comptes 2017, le rapport du Conseil communal avec le bouclage consolidé, ainsi que le rapport de la commission financière. Sur un plan technique, le groupe Socialiste prend la mesure de l'important travail effectué pour le bouclage de ces comptes et tient à remercier toutes les personnes qui y ont contribué, tout particulièrement le personnel du service financier de

La Grande Béroche, le conseiller communal du dicastère des finances, de même que le Conseil communal dans son ensemble.

Le groupe Socialiste acceptera les comptes 2017 des six communes ; cela étant, permettez-nous quelques considérations : avec un résultat bénéficiaire de près de 2,8 millions de francs, alors que le budget consolidé des six communes prévoyait un résultat bénéficiaire de 1,7 millions, on peut qualifier de réjouissant ce résultat des comptes 2017 des six villages de La Grande Béroche. Ce résultat l'est d'autant plus si l'on considère que les communes ont vu leur coefficient diminuer d'un point en faveur de l'Etat pour la gestion de la police cantonale et cela sans récupérer les potentiels trois points d'impôts attendus de l'Etat si la bascule de l'impôt des frontaliers avait été effectuée.

Parmi les facteurs réjouissants, il s'agit de mentionner les recettes fiscales des personnes physiques en particulier, supérieures aux montants budgétés, qui dénotent globalement d'une population qui se porte plutôt bien à La Grande Béroche, cela même si l'on peut avoir une lecture nuancée d'une ancienne commune à l'autre comme mentionné dans le rapport de la commission financière.

Autre élément à saluer, la maîtrise des charges, en particulier au niveau des biens, services et marchandises. Avec une fortune nette de 20,7 millions de francs, sur des capitaux propres totaux de près de 42 millions de francs, et cela encore avant le retraitement du patrimoine financier, nous pouvons considérer que le ménage « grandbérochal » démarre sur des bases solides et peut regarder l'avenir sereinement. Sereinement oui, mais sans pavoiser. Pourquoi sereinement et sans pavoiser ? Sans doute parce qu'il y a tout de même quelques points de la situation financière, mis en perspective par les comptes 2017 mais aussi par les premiers mois de fonctionnement de la nouvelle commune, qui doivent nous interpeller.

Le premier élément, d'ailleurs mentionné par le rapporteur de la commission financière, a trait aux investissements. Le rapport du Conseil communal indique qu'en 2017, seuls 43% du budget des investissements ont été réalisés. Ceci questionne. Alors oui, on peut émettre l'hypothèse que plusieurs investissements envisagés dans les anciennes communes ont été mis en suspens par volonté de remettre les choix et les décisions aux nouvelles autorités.

Mais les montants prévus pour les préfinancements dont on a parlé tout à l'heure nous montrent qu'avant même d'envisager un grand projet fédérateur qui incarnera notre nouvelle commune, les besoins pour des projets que je qualifierais d'ordinaires en matière d'infrastructures sont bien présents et vont sans doute nous obliger à faire des choix à futur. Oui, la LFinec nous permet, une fois par législature, de déroger au mécanisme du frein, mais sans doute qu'entre les besoins, les envies et les nécessités, nous aurons des choix politiques à faire.

Le second élément qui permet de voir les choses avec certaines nuances a trait aux travaux en cours actuellement sur un plan cantonal dans le domaine de la péréquation et de la fiscalité, travaux dont on ne mesure pas encore aujourd'hui l'impact pour notre nouvelle commune dans les années à venir.

Enfin, le dernier élément tient plus au fonctionnement, aujourd'hui, de l'administration, des prestations qu'elle doit ou peut servir aux citoyens, avec les moyens qui sont les siens. Il y a une attente très forte de la part de la population, d'avoir des prestations équivalentes, ajustées plutôt vers le standard le plus haut, servies sur l'ensemble du territoire communal, le tout si possible tout de suite et, bien évidemment, sans avoir à verser un centime d'impôt de plus. Une équation qui n'est possible que dans l'imaginaire.

Dans la réalité, faire toujours plus avec les mêmes ressources, cela s'appelle presser sur le citron, combien même celui-ci n'a presque plus de jus. Et, au final, c'est courir le risque de conduire notre nouveau ménage communal au bord de l'épuisement.

C'est pourquoi nous, au niveau du groupe Socialiste, parce que nous voulons autre chose qu'un syndrome de burnout pour La Grande Béroche, nous osons nous souhaiter d'oser prendre des risques, d'oser faire des choix porteurs pour l'avenir de notre commune, des choix qui vont au-delà de couvrir les besoins, mais des choix pour rêver et renforcer notre fierté d'appartenir à La Grande Béroche. Et pour cela nous espérons et nous nous engageons à nous donner les moyens, tous les moyens nécessaires pour y parvenir. Merci de votre attention. »

**M. J. Gaudichon** annonce que le groupe PLR s'est penché sur les comptes des six communes, ainsi que des Syndicats intercommunaux. Il acceptera les comptes tels que présentés avec des remerciements particuliers aux anciennes autorités, ainsi qu'au personnel administratif qui a tenu les comptes durant l'année 2017 et bouclé ce printemps.

**M. F. Nussbaum** annonce que le groupe de l'Entente acceptera les comptes 2017 avec remerciements à toutes les personnes qui se sont investies dans cet important travail.

**Mme M. Tenot Nicati** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a bien parcouru les comptes 2017 des six villages qui font notre belle commune de La Grande Béroche et les accepte dans leur ensemble.

Cette étape étant franchie, nous pensons pouvoir aller de l'avant avec une base solide pour établir les prochains budgets de notre commune tout en ayant une bonne vue d'ensemble sur son coût de fonctionnement global.

De plus, le bénéfice de Fr. 2'700'000.- va nous permettre de financer des projets importants. Nous n'oublions pas que, faute d'investissements, une commune ne peut prospérer ; telle une plante à nouveau arrosée juste comme il faut, elle peut reverdir. Toute allusion à la couleur de mon parti ne serait que fortuite et involontaire. En d'autres termes, faire des réserves c'est bien, investir c'est encore mieux.

Nous espérons, bien sûr, que nos autorités n'oublieront pas de garder une vision pro-environnementale et avant-gardiste dans la conception et la réalisation de ces mêmes projets, ceci pour conférer une qualité de vie, certes déjà bonne, mais pourquoi pas encore meilleure dans notre magnifique commune.

Nous remercions vivement le Conseil communal dans son ensemble, ainsi que les employés administratifs qui ont contribué à l'élaboration de ces comptes ainsi qu'à leurs explications sans lesquelles la commission financière aurait eu bien du mal à travailler.

En vous souhaitant également de belles vacances d'été, je vous invite à ne pas oublier de prendre avec vous un petit carnet de notes dans lequel vous pourrez inscrire les belles idées qui vous viendraient pour votre commune. Je vous remercie de votre attention. »

**Mme N. Vauthier** lit les arrêtés concernant les comptes de chacune des six communes, ainsi que des deux syndicats intercommunaux de la STEP et du SEHB.

Mis au vote, tous les arrêtés sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée:

- Commune de Bevaix : 36 oui
- Commune de Fresens : 36 oui
- Commune de Gorgier : 36 oui
- Commune de Montalchez : 36 oui
- Commune de Saint-Aubin-Sauges : 36 oui
- Commune de Vaumarcus-Vernéaz : 36 oui
- Syndicat de la STEP : 36 oui
- Syndicat du SEHB : 36 oui

#### **7. Demande de crédit de Fr. 147'000.- pour l'établissement du plan directeur sectoriel « Gare Gorgier / Sant-Aubin-Sauges ».**

**M. F. Del Rio** explique que ce plan directeur sectoriel s'inscrit dans une démarche entamée en 2015 déjà. Il imagine que l'historique de ce dossier est compris de tous. Il a paru pertinent de requalifier le secteur ou de le rendre plus adapté au futur et à mesure de la demande réelle qui prévalait à ce moment-là. Il s'agit donc de la requalification de la zone industrielle en zone mixte, qui fait partie du plan directeur régional qui a été validé par le canton le 2 mai dernier.

C'est dans le cadre du PAL que le premier atelier va débiter le 21 juin ; il devra veiller à ce que cette zone industrielle, dont la commune pourrait avoir besoin, puisse être maintenue au meilleur endroit et avec l'étendue qui sera nécessaire en fonction du contexte actuel ou de celui qui prévaudra lorsque cette question sera abordée.



Cette zone industrielle n'est pas une perte, comme certains ont pu le croire. Ce plan directeur sectoriel touche une zone dont l'urbanisation est peu cohérente. Cela aura du sens de faire cohabiter des logements, de l'artisanat, des bureaux et même pourquoi pas des appartements avec encadrement puisque l'on en parle de plus en plus. Cette mixité voulue par les acteurs du PDR à l'époque et par le canton sera atteinte à travers ce plan directeur sectoriel. Des questions environnementales et de trafic se poseront et seront abordées plus en détail directement dans le cadre du PAL. Au niveau des coûts, cette demande de crédit a soulevé des questions par rapport à la proposition du bureau RWB, lequel a entamé les premières études à Gorgier l'an dernier. Son mandat était de l'ordre de Fr. 10'000.- à Fr. 15'000.-. Le mandat qui pourrait lui être confié aujourd'hui est de l'ordre d'un peu moins de Fr. 100'000.-. Les autres montants seront confiés à des bureaux spécialisés ; le RUN servira en quelque sorte de plaque tournante, aidant à faire le lien avec le PAL, et de support au Conseil communal et à ses membres qui participeront à ce PDS.

Par rapport aux marchés publics et à la procédure de gré à gré, qui limite le montant à Fr. 150'000.- HT, même en reprenant les montants de Gorgier, la commune de La Grande Béroche est dans les normes.

A la question sur le périmètre d'étude, il s'agira de s'assurer que l'impact est maîtrisé.

**M. A. Allisson** demande que M. Del Rio rappelle quel est le calendrier des travaux.

**M. F. Del Rio** dit que, selon le calendrier, on devrait en principe arriver à terminer en 2020, avant l'avant-projet du PAL. Ce calendrier est assez serré et on pourra s'y atteler dès que le crédit sera accepté et que le délai référendaire sera passé.

**M. A. Shah**, rapporteur de la commission de l'aménagement du territoire, regrette le coût élevé de cette étude. Ils se sont cependant laissé convaincre, au vu de la complexité de la procédure. Après de longs débats, ils se sont rendu compte que le plan sectoriel était déjà joué auparavant, il ne leur reste donc qu'à l'approuver. La commission préavise favorablement cet objet, à l'unanimité.

M. Shah annonce que M. Langel, membre de la commission, voudrait introduire encore un amendement concernant une réserve compensatoire pour une zone industrielle, qui serait ajouté à l'arrêté, puisque la zone industrielle préexistante sera transformée en zone mixte.

**M. J. Gaudichon** se fait le porte-parole de M. Langel, qui n'est pas conseiller général. En réalité, le rapport sur lequel le législatif doit se prononcer contient déjà l'amendement relatif à la proposition de M. Langel, en page 8.

**M. Del Rio** a introduit ce passage sous cette forme ; il ne sait pas comment faire pour réserver aujourd'hui cette zone industrielle, car il ne serait pas sérieux d'aller trouver l'Etat les mains vides à ce sujet. C'est à la commune de prévoir cette possibilité dans le projet du territoire du PAL, de premièrement définir les besoins et la localisation, ce qui donnerait éventuellement les moyens d'aller discuter avec l'Etat.

**M. A. Shah**, en tant que président de la commission, donne son approbation à la forme telle qu'elle est écrite dans le rapport. Il est d'avis que cela traduit tout à fait ce que M. Langel désirait.

**M. F. Del Rio** ajoute encore que le montant de ce crédit est à retrancher du montant global du coût du PAL, approximatif, de l'ordre de Fr. 800'000.- à Fr. 900'000.-.

**M. J. Gaudichon** donne la position du groupe PLR, qui a longuement débattu de ce dossier avec le conseiller communal en charge du dicastère, ce dernier ayant pu répondre à toutes ses questions. Le PLR, à une grande majorité, soutiendra cette demande de crédit.

**M. F. Nussbaum**, pour le groupe de l'Entente : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'Entente a statué sur le sujet proposé. En effet, lors de l'élaboration du plan directeur de la Béroche, toutes les parties confondues, y compris le service

d'aménagement du territoire, sont arrivées à la même conclusion : le plateau de la gare doit être valorisé et dynamisé.

Pour ce faire, l'entreprise présente dans l'alimentation et représentée dans tout le pays souhaite transformer son site afin de l'adapter aux normes actuelles. Les entreprises régionales ont également des besoins. La gare de Gorgier doit aussi être consolidée dans ses activités. Elle est fragilisée par l'utilisation de la ligne principalement pour le transport de marchandises, car plus économique.

Pour ce faire, nous devons attendre que le PAL soit validé. Cela signifie entre 3 et 5 ans en théorie, voire plus en réalité. Afin de pouvoir se mettre au travail de suite, le SAT a des outils à disposition. Le plan spécial définit une surface avec son règlement et le périmètre d'influence définit les contraintes de développement. Nous avons tous les paramètres nécessaires pour réaliser un site de qualité. En conclusion, l'Entente soutient et encourage ce projet en acceptant à l'unanimité la demande de crédit. Toutefois, nous avons un souhait qui est d'étudier les contraintes majeures et ne pas se noyer dans le détail à la façon neuchâteloise et de noyer le projet avec. Merci de votre attention. »

**M. O. Bovey**, pour le groupe Socialiste, dit que, suite à l'excellent rapport de M. Del Rio et à la décision positive de la commission de l'aménagement du territoire, le groupe soutiendra entièrement ce projet.

**M. M. Tenot Nicati** annonce que le groupe des Verts acceptera également cette demande de crédit.

**M. B. Schumacher** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est finalement à titre personnel que je refuserai ce crédit. En effet, pour moi, il est regrettable d'imposer une telle dépense à nos contribuables, une étude d'aménagement à Fr. 147'000.- confiée au même bureau d'ingénieur qui en a déjà rédigé le cahier des charges pour près de Fr. 20'000.- et qui a, lui aussi, défini le périmètre à étudier. Etude qui dira certainement, au final, que oui ! il est possible à la Migros de construire un plus grand magasin.

Que oui ! il est possible de construire des appartements au-dessus du magasin, qui plus est aussi des appartements protégés et qu'il en sera de même pour la parcelle voisine.

Que oui ! et, par chance, la société Hybrid pourra continuer ses activités industrielles. Qu'il y aura plus de trafic le long de la rue de la Gare.

Qu'il faudra des canalisations plus grandes pour évacuer les eaux usées de tous ces nouveaux habitants.

Que la voie ferrée engendre du bruit et que les caténaires provoquent des ondes électromagnétiques.

Mais, finalement, c'est ce que l'on souhaite entendre. Sur cette base, bien après, il faudra voir quels sont les projets présentés.

Et, quels qu'ils soient, ils feront inmanquablement, comme tous les projets aujourd'hui, l'objet d'oppositions du voisinage, de recours et j'en passe, ce qui prendra encore bien des années avant la pose d'une première pierre.

Sachant que ce plan sectoriel fait partie du plan d'aménagement communal dont nous avons déjà voté la première tranche de Fr. 139'000.- sur un budget total qui avoisinera le million, nous sommes en droit de nous poser quelques questions.

Pourquoi ne pas attendre le plan spécial qui est à la charge des propriétaires fonciers avant d'aller plus loin ? Car finalement c'est ce « plan spécial » qui est indispensable pour que la Migros puisse investir sur ce site.

Comme nous l'avons entendu, lorsque la commission qui a étudié ce dossier désire déposer un amendement souhaitant, par exemple, conserver une zone industrielle ou au minimum la compenser, ce n'est pas possible, il est trop tard. Le plan directeur régional établi par les cinq anciennes communes est fixé, il est impossible de proposer une modification. La commune de Bevaix faisant partie d'une autre région, la COMUL, n'est pas concernée par ce plan directeur régional « Béroche ».

Mais je vous le concède, c'est tout le système qui est certainement à revoir. Car il ne concerne pas uniquement notre commune, mais toutes les communes du canton. Les aménagistes et autres bureaux d'ingénieurs ont de beaux jours devant eux.

A l'heure où les caisses sont vides et bien vides, je vous l'assure, il serait temps de se poser la question de la vraie somme indispensable à dépenser pour faire avancer le développement de ce secteur Gare de Gorgier-Saint-Aubin-Sauges.

J'ose espérer que ces considérations feront une fois l'objet d'un autre débat.

Ce qui est sûr, une fois de plus, est que c'est le contribuable qui finance toute cette technocratie coûteuse. Je vous remercie. »

**Mme N. Vauthier** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 33 oui, 2 non et une abstention.**

#### **8. Arrêté relatif au cautionnement du Tennis-Club Béroche-Bevaix-Boudry à hauteur de Fr. 150'000.-.**

**M. A. Béguin** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, avec cette demande, il s'agit de reconduire pour 5 ans le cautionnement des communes de Gorgier, St-Aubin-Sauges et Bevaix en faveur du Tennis-Club Béroche-Bevaix-Boudry, d'un montant de trois fois Fr. 50'000.-, pour un total de Fr. 150'000.-.

Ces garanties sont arrivées à échéance le 31 décembre 2017. La commune de Gorgier l'a déjà renouvelée en octobre 2017, alors que les communes de Bevaix et St-Aubin-Sauges ont attendu la fusion. Les comptes du Tennis-Club sont bien gérés et même bénéficiaires, les amortissements sont réguliers. Les comptes sont à disposition de toute personne intéressée. Selon les dispositions de la RLFinec, les cautions seront rémunérées au taux annuel de 0,5%, ce qui représente un montant de Fr. 750.-/an. Cet objet a été présenté à la commission financière. »

**M. J. Fehlbaum** donne l'aval de la commission financière, à une large majorité.

**M. A. Glardon** annonce que le groupe de l'Entente approuvera ce cautionnement.

**Mme L. Gagnepain-Cosandier** annonce le soutien du groupe Socialiste.

**Mme V. Pantillon** donne l'aval du groupe des Verts.

**M. J. Gaudichon**, pour le PLR, dit que le groupe soutiendra cet arrêté.

**Mme N. Vauthier** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 36 voix (unanimité).**

#### **9. Validation des comités des assemblées villageoises de Fresens et Montalchez.**

**Mme N. Vauthier** rappelle qu'il revient au Conseil général, conformément à l'art. 119 du règlement communal, de valider les comités des assemblées villageoises au fur et à mesure qu'elles seront constituées.

**M. G. Bertschi** dit que c'est un plaisir pour le Conseil communal de présenter ces deux comités à valider, bien qu'au départ, il ait été soupçonné d'avoir prévu ces assemblées villageoises pour faire accepter la fusion. Il voit maintenant que ce n'est pas le cas, cela devient réalité avec ces deux premières assemblées et il ne peut que s'en réjouir. Pour avoir assisté à la séance d'information qui a eu lieu au collège des Cerisiers récemment, il a pu se rendre compte que les attentes de ces assemblées sont très diverses et cela ne sera pas facile de les mettre en place et qu'elles fonctionnent. Il désire remercier toutes celles et ceux qui œuvrent à la mise en place de ces assemblées villageoises et encourage les membres du Conseil général à valider ces deux premiers comités.

**M. J. Gaudichon** annonce que le PLR acceptera cet arrêté. Il salue également la constitution de ces assemblées. Il émet cependant une réserve sur le fait de devoir respecter le règlement communal à chaque élection ou chaque modification dans les comités et se réserve le droit, à l'usage, de revoir la clause du règlement régissant la constitution de ces comités.

**M. C. Weibel** dit que c'est avec un grand plaisir que le groupe de l'Entente a pris connaissance de la constitution de ces deux assemblées villageoises. Il en profite pour féliciter et remercier toutes les personnes qui se sont investies. Le groupe acceptera la validation de ces deux comités à l'unanimité.

**Mme. M. Tenot Nicati** annonce que le groupe des Verts acceptera ces validations.

**Mme M.-H. Kohler**, au nom du groupe Socialiste, se réjouit de la constitution de ces assemblées villageoises prévues par le comité de fusion et acceptera ces deux arrêtés.

**Mme N. Vauthier** donne lecture de l'arrêté concernant le village de Fresens.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 36 voix (unanimité).**

**Mme N. Vauthier** donne lecture de l'arrêté concernant le village de Montalchez, dont le bureau du comité sera formé ultérieurement.

Il est relevé que la mention de « article 2 » manque.

Une version erronée de l'arrêté avait été mise sur le site Internet au départ, mais modifiée quelques jours avant la séance.

L'arrêté sera modifié, la mention « article 2 » rajoutée.

- **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 36 voix (unanimité).**

## **10. Informations du Conseil communal.**

**M. T. Egger** informe l'assemblée que le service forestier de La Grande Béroche organise actuellement une meule à charbon sur le site forestier de la commune. La mise à feu a eu lieu le 11 juin. La vente du charbon se fera autour du 24 ou 25 juin. Le Conseil communal invite chacun à venir sur place, les charbonniers se réjouissent d'accueillir les visiteurs.

**M. T. Egger** donne une seconde information, en réponse à la question émise lors de la dernière séance de Conseil général par M. G. Pierrehumbert au sujet de la régularisation des sangliers. Il explique que la chasse est encadrée par un arrêté du Conseil d'Etat, qui valide 5 mois et demi de chasse pour l'exercice 2018-2019. L'an dernier, en 2017, le Conseil d'Etat a déjà allongé cette période, non officiellement, dès la mi-juillet jusqu'à la fin janvier, passant à 6 mois et demi. Cette année, la chasse a été ouverte début mai, toujours non officiellement, soit une période de régularisation des sangliers de 9 mois. On a pu lire dans la presse que ce dossier créait quelques remous au sein du Grand Conseil, mais ce n'est pas à la commune de La Grande Béroche d'en débattre.

**M. G. Bertschi** revient sur l'article 29 al.5 lettre h) du règlement général de commune, qui a fait débat lors de la séance de Conseil général du 16 avril dernier et qui traite de l'aliénation des immeubles communaux. Le législatif avait décidé de renvoyer ce point en commission. Il se permet un rappel, en montrant à l'écran l'arrêté du Conseil d'Etat concernant cet article. S'agissant d'un arrêté de l'exécutif cantonal, il confirme que la commune n'a pas le choix, il doit être appliqué tel quel. Si par contre cette formulation ne convient pas au Conseil général, il appartient à la commission des règlements de se saisir de ce problème. A défaut, c'est ce règlement-là qui s'applique. Il tenait à rappeler ce point.

**M. G. Bertschi** rappelle les dates des prochaines séances de Conseil général, soit le 27 août, le 22 octobre et le 17 décembre.

**M. G. Bertschi** annonce que les conseillers généraux vont recevoir de la lecture pour leurs vacances.... trois gros rapports qui concerneront la réorganisation du parascolaire dans La Grande Béroche, l'augmentation de la capacité d'accueil et la grille d'évaluation des fonctions des employés communaux.

### **11. Correspondance diverse, questions écrites et divers.**

**Mme N. Vauthier** annonce qu'aucune correspondance n'est parvenue au bureau du Conseil général, mais qu'une question écrite a été déposée en ouverture de séance. Elle émane de **M. Maxime Rognon** :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Messieurs les conseillers communaux, Lors de la séance du 16 avril 2018, Mme Sera Pantillon a interpellé les membres de notre exécutif concernant l'accueil en structure parascolaire à Bevaix. C'est avec plaisir que je peux constater qu'un projet d'extension figure déjà dans les préfinancements et je tiens à remercier le Conseil communal et les commissions pour leur efficacité. Cependant, les villages de Fresens et Montalchez ne jouissent d'aucune structure de la sorte, ce qui participe aussi à créer ce manque de places au sein de la commune, ces places étant exigées par la LAE. Je suis par ailleurs étonné de voir que la commune n'a aucune information sur les listes d'attente en 2017 pour ces deux villages. De par leur situation géographiquement éloignée, les habitants de ces villages ont certes toujours été habitués à retrousser leurs manches et à trouver des solutions pragmatiques, notamment par l'accueil des enfants par les « mamans de jour ». Pourtant, à mon sens, ces situations ne permettent pas une équité entre deux habitants de villages différents et pourtant citoyens d'une seule et même commune. Comme la réorganisation des structures parascolaires de La Grande Béroche est en cours, j'en profite pour demander au Conseil communal s'il a prévu de prendre en compte les situations de Fresens et Montalchez. Notamment le nombre de ménages désirant profiter d'un accueil en structure parascolaire et où cet accueil serait prévu. Je remercie d'avance le Conseil communal pour sa réponse et vous remercie de votre attention. »

**M. G. Bertschi** ne souhaite pas répondre aujourd'hui.

**Mme F. Nater** désire revenir sur l'information donnée par le Conseil communal au sujet de l'article 29 al.5 lettre h) du règlement général de commune. Elle ne veut pas être plus formaliste qu'il le faut, mais elle rappelle que, dans le procès-verbal de la dernière séance, il est mentionné que cet objet était renvoyé en commission. Pour la forme, elle aimerait que cet objet soit étudié en commission.

**M. G. Bertschi** répond qu'il voulait simplement rappeler que tant que la commission ne se saisissait pas de ce dossier, c'était cet article qui était en vigueur.

**M. A. Allisson** présente un ouvrage dont il a déposé la documentation sur les tables, et qui s'intitule « Mille ans de pêche en Suisse romande ». Ce livre a été rédigé par M. Bernard Vauthier, habitant de Fresens, et co-édité par l'Eco-Musée de la pêche et des poissons, basé sur le territoire de Bevaix, au Môle des Garçons. Il souhaite qu'un bon accueil soit réservé à la souscription de cet ouvrage.

**M. F. Nussbaum** explique qu'un citoyen, intéressé par le domaine communal et faisant partie de commissions, s'est rendu à l'administration communale de St-Aubin-Sauges pour demander un document papier. Il n'a pas pu l'obtenir et, quelques jours plus tard, il a reçu un courrier écrit de cette administration qu'il n'était pas possible d'obtenir l'information sous forme papier et que tout était à disposition sur Internet. Il comprend qu'on ne veuille pas imprimer inutilement du papier, mais lorsqu'une personne se déplace dans le but de recevoir une information écrite, il estime regrettable de ne pouvoir l'obtenir, l'incitant ainsi à se désintéresser du domaine public. Une autre personne l'a interpellé pour l'aider à comprendre un courrier reçu de l'administration communale. C'était une invitation de la commune pour les nouveaux

arrivants et non une obligation. La personne était stupéfaite, car elle habite la commune depuis 65 ans.

Son intervention n'a aucune connotation taquine, mais il désire uniquement respecter la volonté insistante des personnes concernées.

**M. J. Gaudichon** désire qu'il soit noté au procès-verbal qu'il est satisfait de la réponse donnée par M. J. Wahli à sa question écrite, lors de la dernière séance de Conseil général à laquelle il n'avait pu assister.

**M. G. Bertschi** invite chacun à un apéritif à l'issue de cette séance, en l'honneur du bureau sortant et du nouveau bureau.

La parole n'étant plus demandée, **Mme N. Vauthier** lève la séance à 21h55.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier  
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret

Bevaix, le 27 août 2018